

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2022

Présidence par interim – budget rectificatif n° 3 et 17 conventions de financement

La Défense, le 20 juin 2022 - Le Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) s'est réuni le 15 juin 2022. Cette 89^{ème} séance a été présidée par M. **Marc PAPINUTTI**, nommé **président par intérim** du Conseil d'administration.

En effet, suite à sa nomination au Gouvernement le 20 mai dernier, M. **Christophe BECHU** a **quitté ses fonctions de président** et d'**administrateur** de l'AFIT France qu'il assurait depuis 2018.

Au cours de ces quatre années, dans la continuité de la présidence de Philippe DURON, l'Agence a conforté sa stature d'opérateur de l'Etat dans le domaine des transports et d'acteur essentiel pour accompagner et faciliter la **transition écologique** et la **décarbonation** des mobilités. Dans un contexte marqué par plusieurs crises, elle a notamment été conforté par la Loi d'orientation des mobilités (**LOM**) du 24 décembre **2019**, qui a consacré pour la première fois sa **trajectoire financière** couvrant la période 2019-2027. Ainsi, en **2021**, ses dépenses ont dépassé la première fois 3 Md€.

Ce Conseil d'administration a été l'occasion d'approuver

- le **budget rectificatif n° 3** actant le redéploiement de financements au bénéfice de la ligne nouvelle du Grand Projet Sud Ouest (GPSO) ;
- **17 conventions** (dont 6 au titre du plan « France Relance ») pour un montant global de plus de 100 M€ : 8 conventions concernaient les transports en commun, 5 les mobilités actives, 3 le transport ferroviaire et 1 les infrastructures routières.

Par ailleurs, le suivi de mise en œuvre du plan « France Relance » a été présenté : Sur 2,66 Md€, plus de 98% ont été engagés et plus de 27 % dépensés.

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le **7 septembre 2022**. Les autres séances sont prévues le 12 octobre et 14 décembre 2022.

Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.

L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de grands projets structurants (canal Seine Nord Europe, tunnel transalpin Lyon-Turin) et le volet transports du plan de relance.

Le budget annuel de l'Agence dépasse de 3 milliards d'Euros. L'AFIT France est gouverné par un Conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Le budget de l'agence provient

de recettes affectées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, amendes radars automatiques et contribution du secteur aérien.

Pour en savoir plus : www.afit-france.fr. Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité, les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration ...

**Contacts presse du ministère
de la transition écologique**

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@developpement-durable.gouv.fr